



Comité consultatif sur les affaires francophones de Toronto

Rôles et attentes des membres publics

Robyn Summers
Secrétariat des nominations publiques
7 décembre 2023



Bienvenue et félicitations

- Le Conseil municipal vous a nommé membre du Comité consultatif sur les affaires francophones de Toronto.
- Ce comité est l'un des huit organes consultatifs actuels du Conseil municipal. Chaque organe consultatif du Conseil joue un rôle important dans la manière dont la ville interagit avec le public.
- Le mandat, la composition et la structure du Comité sont définis dans son cahier des charges.



Votre rôle en tant que membres du comité

- Vous apportez votre soutien aux décisions du Conseil ainsi qu'aux programmes et services de la ville.
- Vous prodiguez des conseils fondés sur votre vécu, votre travail communautaire, votre expérience professionnelle, les commentaires des intervenants, etc.
- Le Conseil municipal prend les décisions définitives, mais votre contribution est très précieuse.
- Votre travail au sein du Comité est soutenu par le personnel du service du développement économique et de la culture ainsi que par le bureau du greffier municipal.

Durée de la nomination

- Tous les membres du Comité sont nommés pour un mandat se terminant le 14 novembre 2026, c'est-à-dire à la fin du mandat actuel du Conseil municipal.
- Les membres ne peuvent siéger qu'à un seul conseil, comité ou tribunal de la ville à la fois.



Conditions de votre nomination

Les membres publics du Comité doivent :

- Être résident de la ville de Toronto;
- Ne pas être employé par la ville de Toronto ou l'une de ses agences ou sociétés;
- Ne pas être le (la) conjoint(e), le (la) partenaire, l'enfant ou le parent d'un membre du Conseil municipal.



Réunions du Comité

- Les réunions se tiennent en semaine deux fois par an sur convocation du président.
- Les réunions sont ouvertes au public.
- Une participation régulière aux réunions est attendue. Si vous ne pouvez pas y assister, veuillez en informer le personnel à l'avance.
- Les membres doivent se préparer à discuter des points à l'ordre du jour.

Rémunération pour la participation à des réunions

- Les membres du public peuvent choisir de recevoir une rémunération de 125 \$ par réunion à laquelle ils assistent, pour un maximum de quatre réunions.
- Elle n'est pas destinée aux membres qui exercent la fonction de représentant d'une organisation ou d'une entreprise dans laquelle ils sont employés.
- Les dépenses raisonnables encourues dans le cadre des activités autorisées du comité peuvent être remboursées.

Congé ou démission

- Vous pouvez soumettre au comité une demande de congé pour une période donnée, quelle qu'en soit la raison.
- Un congé est nécessaire si vous vous présentez ou si vous souhaitez être nommé à un poste électif.
- En fonction de la durée du congé et des exigences du Comité, le Conseil municipal peut pourvoir le poste vacant pendant votre absence.
- Pour toute question, veuillez contacter le bureau du greffier municipal.

Principes applicables aux personnes nommées par le public

Bien servir le public

Favoriser
l'équité, la
diversité et
l'inclusion

Agir avec
intégrité et
impartialité

Défendre les
normes de la
fonction publique

Quand contacter le bureau du greffier municipal

- Veuillez informer par courriel le secrétaire du Comité et le personnel des nominations publiques si :
 - ✓ Vos coordonnées changent
 - ✓ Votre admissibilité change
 - ✓ Vous demandez un congé pour quelque raison que ce soit en précisant les dates d'entrée en vigueur et de retour au travail.
 - ✓ Vous démissionnez en précisant la date d'entrée en vigueur.

Des questions?



SHAPE YOUR CITY

4493

DO NOT PASS
OPEN DOORS

Sorauren Av

MAXIMUM
40

STOP
HERE
ON
RED
SIGNAL

toronto.ca/ShapeYourCity
appoint@toronto.ca
416 397-0088